



Charte de l'envol

A chaque séance, deux accueillants doivent obligatoirement être présents pour être garants du respect des règles de vie du lieu et de la qualité de l'accueil vis-à-vis du public. Le nombre d'enfants accueillis est limité à 10, dans un souci d'assurer la qualité et la sécurité. L'accueillant peut se retrouver dans l'obligation de différer la participation des familles.

Les familles

- L'envol accueille l'enfant de 0 à 6 ans obligatoirement en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent qui reste présent dans le lieu avec l'enfant et en à l'entière responsabilité.
- Les futurs parents sont les bienvenus.
- La participation des familles est basée sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité : la fréquentation de l'envol repose sur une libre participation des familles.
- L'accueil est souple, sans formalités administratives, sans rendez-vous préalable, au rythme choisi par chacun.
- Le prénom de l'enfant, son âge ainsi que la personne l'accompagnant sont inscrits sur le tableau.

Les accueillants

- Sont formés à l'écoute et à la posture d'accueillant LAEP
- Accueillent de façon chaleureuse et empathique
- Sont à l'écoute et attentifs à l'Autre
- Créent un climat de confiance et de sécurité, ainsi qu'une atmosphère propice au plaisir d'un échange convivial
- Valorisent les liens enfant parent avec un espace ludique aidant à l'apprentissage de la séparation et à la socialisation
- Sont dans la bienveillance et le non-jugement
- Reconnaittent les capacités individuelles des enfants et les compétences des parents
- Sont neutres, garants du respect du cadre (non-jugement, respect de chacun dans son identité et sa parole) et reposent le cadre en cas de conflit